BLOGUE
http://journalulricois.wordpress.com

L'ULRICOIS

VOLUME 11 NO 7 • Août 2014 LE MENSUEL DE SAINT-ULRIC

Inauguration de la nouvelle patinoire extérieure dans la municipalité de Saint-Ulric

La municipalité de Saint-Ulric et Hydro-Québec ont procédé, le vendredi 4 juillet, à l'inauguration de la nouvelle patinoire multisaisonnière grâce au *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI) d'Hydro-Québec et à la municipalité de Saint-Ulric. Le projet consistait à construire et aménager la nouvelle patinoire extérieure. La contribution d'Hydro-Québec est de 67 100$ et le coût total du projet s'est établi à 83 000$.

Cette initiative s'inscrit dans les efforts soutenus que déploie la municipalité de Saint-Ulric afin d'améliorer les services à ses citoyens et le développement de la municipalité.

Le PMVI s'applique dans le cadre des nouveaux projets visant le transport d'électricité. En effet, Hydro-Québec met à la disposition des municipalités et des MRC concernées par un tel projet un crédit équivalant à 1% de la valeur initialement autorisée du projet. Ce projet a été rendu possible au titre de la construction de la ligne à 230 kV de Saint-Ulric-Saint-Léandre.

Hydro-Québec est heureuse de souligner l'efficacité des intervenants de la municipalité de Saint-Ulric dans la réalisation de ce projet qui améliore le cadre de vie de cette communauté.

Pour renseignements:

Hydro-Québec
Alexandra Nolet,
Conseillère – Relations avec le milieu
418 724-1125 poste 1684

De gauche à droite: Annie Bernier, Patrice Gauthier, Pierre (Pierrot) Lagacé, Alexandra Nolet (Hydro-Québec), Pierre Thibodeau, maire, et Sylvie Pelletier.

photo: Romain Pelletier

photo: Delphine Charmoille

SOMMAIRE

Divers
Info-organismes
Info-municipalité
Éducation
Place aux lecteurs
Les bouquineries

L'ULRICOIS
Août 2014

Bravo à Dave Simard,
gagnant de 1000 dollars d'épicerie
chez Marché Richelieu Dubé et Fils.

Retrouvailles 2014 à Saint-Ulric

par Jenny Mc Neil

Nous vous rappelons que les retrouvailles 2014 se dérouleront le 16 août en souvenir de notre enfance passée à Saint-Ulric (de Rivière-Blanche), pour les personnes nées entre les années 1935 et 1955 et autres si intéressées. À cette occasion, un dîner aura lieu vers 11h30 à l'hôtel Quality Inn de Matane. Au menu: suprême de volaille ou pavé de saumon.

Vos anecdotes seront bienvenues si vous voulez les raconter au dîner.

Si vous connaissez des personnes n'ayant pas accès à notre invitation (ou demeurant à l'extérieur de la région), nous vous invitons à les en informer.

Le comité organisateur:

Jenny Mc Neil: 418 737-4231,
jennymcneil@globetrotter.net

Fernand Blier: 418 722-7096,
fblier@globetrotter.net

Danielle Lagacé: 514 385-9767,
danielle.lagace@videotron.ca

Jacques Simoneau: 418 737-4231,
jacques.simoneau@globetrotter.net

Rodrique Ouellet: 450 229-4184,
rodrique.ouellet2@sympatico.ca

Écho de la Fabrique

par Lucette Lavoie

Sonnez! Sonnez! le midi et le soir, eh oui! c'est le retour des cloches.

Une réparation s'imposait, le mécanisme était dans un état de corrosion avancée. Nous avons maintenant le même système que celui de l'église Saint-Jérôme-de-Matane, qui est beaucoup moins sujet aux bris et de plus, c'est le moins coûteux. Dans l'urgence d'agir, nous devons aussi amorcer des travaux à la toiture pour assurer l'étanchéité à certains endroits.

Comme vous le savez, tout cela nécessite des coûts et nous devons être en mesure d'assurer dans l'immédiat le financement pour que l'Évêché accorde sa permission. Grâce au P.U.R. (Patrimoine Ulricois Religieux), la réparation des cloches et du clocher a pu se faire. Cependant, il reste encore la toiture, alors nous avons commencé une levée de fonds pour pouvoir y arriver.

Aujourd'hui, nous sollicitons votre générosité, que vous soyez résidents ou anciens et avez gardé ce sentiment d'appartenance à l'église de votre enfance, nous comptons sur vous. Tous les dons peuvent être déposés au presbytère aux heures de bureau ou par la poste à Fabrique de Saint-Ulric, 192 Ulric-Tessier, Saint-Ulric, G0J 3H0. Un reçu vous sera remis.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et souhaitons conserver les services existants et le patrimoine bâti qui fait la fierté de tous les Ulricois. Merci à tous ceux et celles qui ont déjà donné.

Permettez-moi de vous présenter le conseil de Fabrique qui n'est composé que de bénévoles, soit André Lafontaine à la présidence, Marie-Josée P. Gingras à la vice-présidence, Guy Ross à la trésorerie, Lucette Lavoie au secrétariat, Gérard Beaulieu et Yvon Bérubé marguilliers, Hermel Pelletier, curé de la paroisse de Saint-Ulric.

Alliance 9000
Une énergie adaptée
142, rue du Pont
Amqui (Québec)
G5J 2R3
téléphone | 418 629-5256
sans frais | 800 950-5256
télécopieur | 418 629-4970
Valeurs
Pour des communautés solidaires et durables
Alliance 9000 Inc.
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SW-COC-003267
© 1996 Forest Stewardship Council
www.alliance9000.com

Festival de sculptures d'Art Populaire

du 15 au 17 août 2014 à Saint-Ulric

Invitation spéciale

Le Festival de sculptures d'art populaire de Saint-Ulric a le plaisir d'inviter la population ulricoise à l'ouverture de la deuxième édition du premier rassemblement annuel de sculpteurs québecois en art populaire.

Vendredi le 15 août à 17h

École Mgr-Belzile, 197 Ulric-Tessier, Saint-Ulric

info@festivalsculptureartpopulaire.com http://festivalsculptureartpopulaire.com

Entente spécifique sur la culture dans la région du Bas-Saint-Laurent 2012-2015

Les partenaires de cette entente sont:

Conférence régionale des élus Bas-Saint-Laurent – Vision et concertation
Québec – Avec la participation de : • Ministère de la Culture et des Communications • Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Tourisme Bas-Saint-Laurent
Gaspésie – www.tourisme-gaspesie.com
Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent

Inscription aux ateliers du Théâtre «Une petite gêne sur scène» samedi, 6 septembre à 9h

par François Larocque, directeur

Ce qu'il faut savoir, en neuf points:

Critère d'admissibilité: remplir au moins l'un des deux critères suivants:

- Être en secondaire 1 ou plus;
- Avoir vécu une année de théâtre avec le Théâtre «Une petite gêne sur scène».

Coût annuel: 70$.

Motivation solide: afin d'éviter les problèmes vécus l'an passé, il est très important de tenir compte de ces règles simples avant de s'inscrire en théâtre:

L'atelier théâtral se donne la plupart du temps dans la journée du samedi. Il faut être libre de toute autre activité pouvant empêcher la tenue de l'atelier théâtral. Aucune absence causée par une seconde activité (soccer, baseball, gymnastique, natation ou autre) ne sera tolérée. Le théâtre doit être une priorité pour la simple et bonne raison qu'il exige la présence obligatoire de tous pour avoir lieu. Le théâtre est une activité sociale exigeante qui ne se fait que dans la présence absolue de tous ses participants.

Il faut être décidé à s'impliquer dans les projets (théâtraux et cinématographiques) jusqu'à la fin. Quitter un projet est l'équivalent d'y mettre fin, car chaque personne est un rouage essentiel du projet. Cela oblige le groupe à recommencer à zéro. Et c'est très frustrant.

Il faut s'impliquer dans le financement des projets et participer aux activités liées (que ce soit la chorale de Noël, la recherche de commanditaires, etc.). Informez vos parents de cette réalité, ils devront sans doute vous aider.

Il faut savoir que faire du théâtre, ce n'est pas seulement monter une pièce, apprendre son texte et retenir les gestes à faire. C'est donner vie à son personnage en suivant les indications du metteur en scène, apprendre à bouger et à parler comme lui. C'est incarner un personnage qui peut être vraiment différent de vous et ne pas avoir peur de faire des choses que vous ne faites jamais en temps normal. C'est apprendre aussi des techniques de jeu (voix, corps, intériorité, extériorité). C'est suivre un entrainement sous forme de routine hebdomadaire. C'est apprendre à vivre en groupe, à recevoir des critiques sur son jeu, en tenir sérieusement compte sans en faire un drame. C'est passer par les trois étapes nécessaires et laborieuses de la mise en scène: la mécanique du spectacle, la recherche de détails du jeu, le rythme du spectacle. Tout cela demande du temps et des dizaines et des dizaines de répétitions!

Le vrai plaisir, au théâtre, c'est d'incarner son personnage, entrer dans l'histoire, faire naître la situation, entrer en relation avec l'autre personnage. Mais ce n'est pas de faire n'importe quoi, se courir après comme des enfants de six ans, se lancer de l'eau, etc. Le metteur en scène vous demandera constamment d'être discipliné, concentré, d'avoir bien appris mot à mot votre texte, de prendre en notes ses commentaires.

Vous aurez à vos côtés des gens qui ont une année d'expérience ou deux ou quatre ou huit! Tous ces gens seront aussi exigeants envers eux-mêmes qu'envers vous.

Tous les ateliers ont lieu au Théâtre du vieux garage, 115, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

La fin des activités est en juin 2015.

Il n'y aura qu'un seul groupe, une seule production.

Un atelier dure trois heures (de 9h à 12h ou de 13h à 16h, selon les disponibilités). Mais parfois, vers la fin, il peut arriver que l'on répète une journée entière ou que l'on fasse une journée de tournage.

Il faudra jouer, chanter, danser, etc.

Cela commence donc le samedi 6 septembre, soyez là dès 9h!

Information à retenir

La séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 août à 19h30.
Le mois prochain, elle aura lieu le lundi 8 septembre à 19h30.

Avis public aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant le règlement de zonage

par Louise Coll, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors d'une réunion tenue le 2 juin, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 014-153 modifiant le règlement n° 2008-82 intitulé *Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Ulric* afin de tenir compte des changements au plan d'urbanisme de la municipalité et d'effectuer diverses corrections.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 août à 19h au 128, avenue Ulric-Tessier, à Saint-Ulric. Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou son représentant, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement n° 2014-153 peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture. La description ou l'illustration des zones mentionnées ci-après peuvent également être consultées au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Le projet de règlement n° 2014-153 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, lesquelles concernent:
Dans les zones 40-Ade, 42-Ade, 43-Ade et 49-Ade, l'ajout d'un nouvel usage particulier, soit «575. Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet en location»;

Dans les zones 2-R, 8-L, et 55-C, l'ajout de nouvelles normes afin de régir les dimensions, la localisation et l'aménagement des bâtiments, des terrains et des enclos, où des animaux sont gardés, en lien avec les activités complémentaires à l'usage résidentiel et l'exploitation d'un centre équestre;

Dans les zones 20-Av, 22-V, 23-V, 24-V, 25-V, 26-F, 31-Av, 32-Av, 35-F, 37-Ad, l'ajout d'une disposition visant les marges de recul sur un terrain enclavé;

Dans la zone 4-II, le retrait de l'usage «Parcs à caractère récréatif et ornemental, seulement»;

Dans la zone 11-C, l'ajout de l'usage «Parcs à caractère récréatif et ornemental, seulement»;

Dans la zone 18-Ad, l'ajout des usages de restauration, de service de traiteur et d'utilisation d'une salle de réunion/réception à l'intérieur d'un chai ou d'un bâtiment principal relié à un vignoble;

Dans la zone 30-Ad, le retrait des usages visés au paragraphe précédent;

Dans la zone 11-C, l'article interdit les résidences multifamiliales, bien que le nombre de logements soit déjà limité à un seul par résidence;

Dans les zones 28-Aaf, 29-Aaf et 34-Aaf, l'obligation d'assujettir le reboisement des terres au règlement sur les usages conditionnels de la municipalité;

Dans les zones 21-Ad, 29-Aaf et 52-F, l'ajout des normes spéciales relatives aux maisons unimodulaires (chapitre 14.3);

Dans les zones 21-Ad, 29-Aaf et 52-F, l'ajout des normes spéciales relatives aux maisons mobiles (chapitre 14.2);

Dans les zones 5-C et 52-F, l'ajout des normes spéciales relatives aux activités commerciales à contraintes et industrielles (chapitre 14.4);

Dans la zone 52-F, l'ajout de l'usage «Bâtiment Bi-Génération/Intergénération» et des normes applicables à l'aménagement d'un deuxième logement à l'intérieur d'une résidence unifamiliale isolée;

Dans les zones 40-Ade, 41-Ade, 42-Ade, 43-Ade, 44-Ade, 45-Ade, 46-Ade, 47-Ade, 48-Ade et 49-Ade, le retrait des usages conditionnels relatifs aux équipements culturels, touristiques et récréatifs;

Dans les zones 40-Ade, 42-Ade, 43-Ade et 49-Ade, le retrait des usages conditionnels relatifs à la restauration;

Dans les zones 2-R et 11-C, le retrait des usages liés aux résidences communautaires;

Dans les zones 5-C et 55-C, le retrait des usages liés aux maisons unimodulaires;

Dans la zone 12-R, le retrait des usages liés aux loisirs intérieurs et aux loisirs extérieurs légers, à l'exception des parcs à caractère récréatif et ornemental, et la réduction du coefficient d'emprise au sol de «0,8» à «0,3»;

Dans les zones 21-Ad, 32-Av et 26-F, l'ajout des normes spéciales relatives à la protection des sources d'eau potable (chapitre 14.10);

Dans les zones 28-Aaf, 29-Aaf et 34-Aaf, le retrait des usages liés à l'exploitation minière afin qu'ils soient assujettis au règlement sur les usages conditionnels de la municipalité;

Pour l'ensemble des zones à dominance agricole dynamique, agricole viable et agricole agroforestière, l'ajout des usages associés à l'aménagement forestier, à l'exception du reboisement, lequel est déjà assujetti au règlement sur les usages conditionnels;

Dans les zones 5-C, 9-C, 11-C, 13-C, 16-C, 17-C, 18-Ad, 19-Ad, 21-Ad, 30-Ad, 31-Av, 32-Av, 33-Av, 34-Aaf, 38-Av, 40-Ade, 41-Ade, 42-Ade, 43-Ade, 44-Ade, 45-Ade, 46-Ade, 47-Ade, 48-Ade, 49-Ade, 5-Ad, 53-Ad, 55-C, l'ajout des usages complémentaires à l'usage résidentiel, aux bâtiments isolés abritant un logement et un commerce;

Pour toutes les zones sauf 4-II, 8-L, 51-F, et 54-C, l'ajout des usages de confiserie et chocolaterie artisanale (fabrication et vente), comme usages complémentaires à une résidence.

Le règlement comprend également d'autres dispositions visant à corriger des erreurs et à assurer le respect des normes minimales prescrites dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie.

JMN ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Votre succès. Notre fierté.
T 418 562.4009
www.jmnelectrique.com

Avis public aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

Par Louise Coll, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 2 juin, le conseil a adopté le projet de règlement n° 2014-152 modifiant le règlement n° 2008-81 sur le plan d'urbanisme afin de modifier les limites de certaines affectations et d'autoriser les résidences de tourisme dans l'affectation agricole déstructurée.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 août à 19h au bureau municipal situé au 128, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric. Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales d'ouverture. Les cartes identifiant les limites des différentes affectations du sol peuvent également y être consultées.

Résumé du projet:

Le projet de règlement n° 2014-152 rend également compatible sous condition les usages «Hôtellerie» à l'intérieur de l'affectation du sol «Agricole déstructurée». Plus précisément, les activités visées se limitent à l'exception des gîtes touristiques et de résidences de tourisme. Les résidences de tourisme sont uniquement compatibles dans les secteurs «agricoles déstructurés» situés le long du corridor touristique de la route 132.

L'aire de l'affectation «Multifonctionnelle» est agrandie à partir de celle de l'affectation «Commerciale et de services». Les changements apportés aux limites des affectations sont illustrés dans les médaillons cartographiques ci-dessous. Contrairement à l'affectation «Commerciale et de services», l'affectation «Multifonctionnelle» permet principalement une plus grande diversité d'usages résidentiels, de loisirs (ex: centre équestre) et de services.

Avant

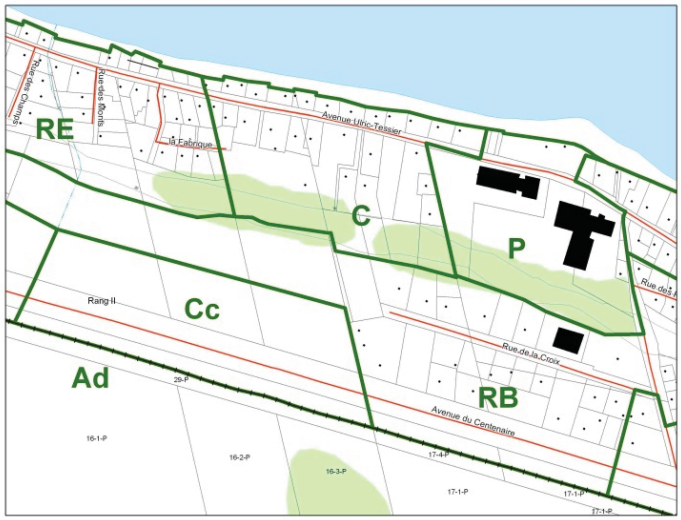

Après

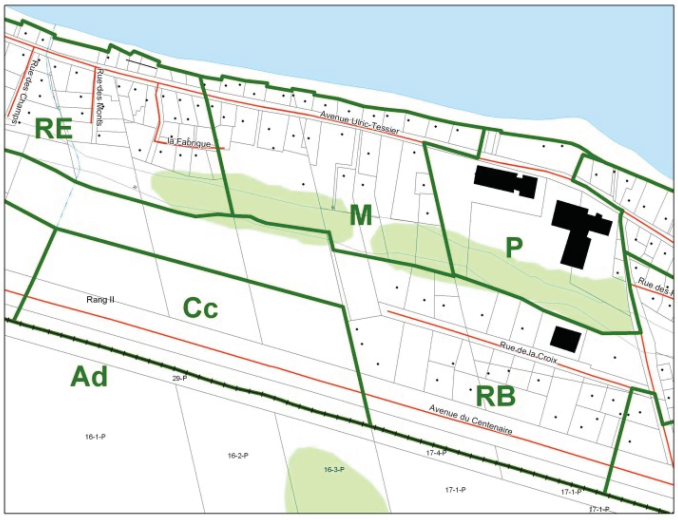

Mise à l'eau des tacons (saumons)

par Solange Fortin

Le 5 juin, les classes du secondaire de Mgr-Belzile et de Baie-des-Sables ont déposé les tacons dans la rivière Matane. L'élevage de ces petits saumons, que l'on appelle à ce stade «tacons», est possible grâce à Julie Blais, enseignante au secondaire à Mgr-Belzile, qui en prend un soin minutieux et commandité par la MRC de La Matanie. Les œufs proviennent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Par la suite, tous les élèves se sont rendus au camp de l'association des chasseurs et pêcheurs pour un dîner hot-dog et une séance d'information donnée par Louis Pelletier sur les fourrures des animaux de nos forêts. Ceux qui le désiraient ont eu un cours sur le lancer de la mouche. Président d'honneur et directeur, Patrice Gauthier remercie tous ceux qui ont participé à ce succès.

Ceux qui désirent devenir membres de l'association des chasseurs et pêcheurs de la région de Matane peuvent le faire en téléphonant au 418 737-4205.

NORTHLAND POWER

3275, Rang 5 Ouest
C.P. 1004
Saint-Ulric, Québec
G0J 3H0
418 737-4075

ÉDUCATION

Les élèves de 5e et 6e années d'Isabelle Caron de l'école Mgr-Belzile nous présentent un récapitulatif des moments forts de l'année scolaire 2013-2014.

Un souper spaghetti réussi!

par Sharlie-Kim Dubé et Laurie Bolduc

Le 11 avril 2014, un souper spaghetti a été organisé à l'école Mgr-Belzile de Saint-Ulric. Le souper s'est déroulé au gymnase de l'école. Afin que les gens puissent venir déguster ce délicieux souper, les élèves de l'école ont aidé à vendre les billets à leur entourage. Plus de 300 billets ont été vendus par les élèves! Un bon nombre d'argent a été récolté, environ 3000$. Ce montant d'argent amassé servira à financer les activités et sorties que les élèves feront vers la fin d'année et peut-être aussi pour améliorer la cour d'école. Le souper a débuté à 17h et s'est terminé aux environs de 19h. Plein de personnes étaient au souper! Vers la fin, un 50/50 a été annoncé. Une partie du montant a été gagné par Nancy Bélanger, la mère d'un élève de l'école, Antony Marcheterre. Beaucoup de gens ont collaboré pour aider à réaliser ce souper spaghetti. C'est pour cette raison que tout le personnel de l'école et la direction tiennent à remercier toutes ces personnes d'avoir collaboré en grand nombre et nous remercions tous les parents et la population d'être venus nous encourager. Un gros merci!

Les Jeux olympiques de Mgr-Belzile 2014!

par Katrina Gagné et Marie-Pier Brisebois Coulombe

Les Jeux olympiques ne se sont pas juste déroulés à Sotchi, ils ont aussi eu lieu à Saint-Ulric à l'école Mgr-Belzile dans le gymnase de l'école. L'enseignant d'éducation physique Jacques Lévesque a eu cette brillante idée de créer cet événement pour faire découvrir aux élèves de Mgr-Belzile l'ambiance olympique. Les élèves ont eu la chance d'expérimenter différentes disciplines comme le patinage de vitesse, le bobsleigh, le hockey, le curling, le skeleton et le patinage de vitesse à relais. Les élèves ont beaucoup aimé les Jeux olympiques à l'école! Cette aventure a été lancée avec les cérémonies d'ouverture le 10 février et s'est clôturée le 28 février par l'annonce du classement des pays et par le couronnement du pays gagnant qui fut le Canada. Les élèves de toute l'école étaient divisés en différents groupes et chacun représentait un pays, la Russie, le Canada, les États-Unis et l'Allemagne. Les compétitions avaient lieu durant les cours d'éducation physique et c'était beau de voir que les jeunes étaient fiers de représenter leur pays et il s'est installé une saine compétition entre les pays. De plus, les Jeux olympiques à Mgr-Belzile ont fasciné la station de «Tv Cogeco» qui est venue faire un reportage avec les élèves de 6e année. Les élèves ainsi que le personnel de l'école ont passé des semaines qu'ils n'oublieront jamais.

Échec et mat en herbe!

par Benjamin Ratté et Nicolas Levasseur

Il y a quelques mois, à l'école Mgr-Belzile, se sont disputé des parties d'échecs qui ont commencé au début de l'automne jusqu'à la fin du mois de février. Les rencontres qui ont eu lieu ont permis aux participants de se pratiquer afin d'améliorer leurs stratégies et leur vision du jeu. Donc les jeunes se sont pratiqués tout l'automne et se sont ensuite livrés à un tournoi amical au début février. Le tournoi était constitué de deux divisions: A et B. Dans chacune des divisions, il y avait deux groupes de deux personnes, donc quatre personnes par division. Toutes ces parties étaient supervisées pas l'enseignante Isabelle Caron et se jouaient une fois par semaine le midi. Plusieurs participants nous ont affirmé qu'ils ont trouvé cela intéressant pour diverses raisons. La grande finale du tournoi opposait Benjamin Ratté, le vainqueur de la division B, et Ysaak Gagné, gagnant de la division A. Cette finale a été très serrée. Le grand champion fut Ysaak Gagné qui avait beaucoup d'expérience aux échecs à son actif. Félicitations à Ysaak et à tous les participants!!!

Samajam en tournée

par Rosalie Deschênes et Mia Carpinteri

L'événement s'est déroulé le jeudi 13 février 2014, dans le gymnase de l'école Mgr-Belzile. Le spectacle Samajam a surtout servi à sensibiliser les jeunes à la persévérance scolaire, mais il a aussi permis d'amuser les élèves et les adultes… et à nous faire découvrir d'autres sortes de musique. L'équipe de Samajam nous a rappelé que l'on peut s'amuser tout en travaillant. Tous les élèves de l'école Mgr-Belzile et ceux de Baie-des-Sables se sont rendus au gymnase. Les animateurs nous ont salués et nous ont fait bouger! Ils ont même fait monter quelques professeurs et la directrice sur scène!! Pendant le spectacle, l'animatrice a fait une démonstration de danse «gumboots». Certaines personnes disent qu'elles ont apprécié, car les animateurs étaient énergiques. D'autres disent avoir aimé parce qu'il y avait de la bonne musique. En parlant de musique, les animateurs nous ont fait jouer trois sortes de musique. Ils nous ont fait jouer en frappant avec des baguettes en bois, du tambour africain et d'un instrument bien spécial. Cela faisait un bruit infernal!! Les animateurs nous ont fait jouer du tube! Ce sont des tubes vides de différentes longueurs. Avec les tubes, ils nous ont fait jouer une chanson. Cette chanson s'intitulait «Billy Jean» de Michael Jackson. Finalement, nous nous sommes bien amusés! Pour conclure le spectacle, ils nous ont tous invités à aller en avant de la scène ou sur la scène et nous avons dansé «Gangnam style», c'était vraiment délirant!!!

L'Étranger
par Denise Lagacé

Anne-Marie Michaud nous présente
un poème de Denise Lagacé: L'Étranger

Lorsque je ne saurai plus
mettre un pied devant l'autre
Porte-moi le long du rivage!
Lorsque j'aurai oublié
comment rendre le pain à ma bouche
Nourris-moi de ta tendresse!
Lorsque mes oreilles
ne percevront plus que le silence
Fais-moi entendre le cri des mouettes!
Lorsque mes bras
se balanceront dans le vide
Berce mon âme au creux de ta jeunesse!
Lorsque mon regard
sera vide et éteint
Regarde-moi avec les yeux de mon enfance!
Lorsque mon corps
n'aura plus l'odeur de la vie
Parle-moi des effluves de la marée!
Lorsque les mots
ne traverseront plus mes lèvres
Entends la détresse de mon silence!
Étranger,
à travers tout ce noir
Découvre mon enfance
Reste près de moi dans ma nuit,
Tiens ma main pour apaiser ma peur.

L'exception d'Audur par Ava Olafsdottir
par Anick Arsenault

Vers minuit le 31 décembre. Un couple marié depuis onze ans, parents de jumeaux de deux ans, célèbre le Nouvel An sur le balcon à moins dix degrés, avec des feux d'artifice qui embrasent le ciel. L'homme fait sauter le bouchon de la bouteille puis, en servant une coupe à son épouse, lui annonce qu'il la quitte, car il est amoureux de son collègue. Il va le rejoindre cette nuit même. Maria est décontenancée. Heureusement, elle est bien entourée, avec sa voisine la naine Perla, conseillère conjugale qui écrit anonymement des romans policiers, son jeune voisin qui lui prête main-forte dans l'hiver islandais, son père biologique qui resurgit à l'improviste, les secrets de sa mère: une faune joyeuse et attachante, drôle et sincère. Vivante. L'exception est un roman tendre et inattendu sur les aléas des relations humaines. Et sur la théorie du chaos! Une autre réussite de l'auteure du roman Rosa candida.

Bonne lecture!

Équipe du journal
Delphine Charmoille (responsable, page Facebook, blogue et compte Twitter)
Pascale Gagné (correction et rédaction)
Cynthie Blanchette (graphisme et mise en page)

Date de tombée : le 5 du mois précédant la publication.
Date de publication : début de chaque mois, sauf en janvier.
Faites parvenir vos textes à : ulricois@gmail.com

Note de la rédaction

L'opinion des lecteurs exprimée dans *L'Ulricois* n'engage que l'auteur de chaque article et ne réflète d'aucune façon la position de l'équipe du journal.

L'Ulricois refusera tout texte à caractère haineux, discriminatoire ou racial. Aucune propagande religieuse ou politique ne sera non plus tolérée. Le journal ne s'engage pas à publier tous les textes reçus, de même que les textes écrits sous le couvert de l'anonymat ou les reproductions de textes.

impressions : ALLIANCE 9000 418 629-5256